

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 27 (1997)
Heft: 5

Artikel: Les retraités se mobilisent
Autor: Probst, Jean-Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-827364>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GE

Les retraités se mobilisent



L'Avivo a réuni près de 800 retraités en colère Photo Y. D.

En novembre dernier, le Conseil d'Etat genevois limitait les subsides des cotisations de l'assurance maladie aux ménages avec des enfants à charge. Ainsi, près de 20 000 assurés de condition modeste sont privés de subsides. L'Avivo a mobilisé ses membres.

Près de 800 retraités ont répondu à l'appel de l'Avivo et des milliers de signatures sont parvenues au siège de l'association. «Parmi les 20 000 personnes privées de subsides, nous estimons qu'il y a quelque 10 000 retraités», explique René Ecuyer, secrétaire cantonal.

Il ajoute: «Le Conseil d'Etat veut faire des économies sur le dos des assurés de condition modeste sans enfants. Multipliez 60 francs, le montant du subside par 20 000 personnes. Cela représente une somme de 14,4 millions par année. On tue la solidarité pour faire place à l'individualisme....»

Jusqu'au début de cette année, les subsides étaient distribués de la manière suivante: Fr. 60.– par mois aux assurés dont le revenu net était infé-

rieur à Fr. 30 000.– et aux couples jusqu'à 42 000 francs; Fr. 87.50 par mois au maximum par charge de famille. Depuis janvier, les subsides passent à Fr. 90.– pour les assurés ayant charge de famille et un revenu inférieur à Fr. 24 000.– (Fr. 60.– jusqu'à 48 000.–, Fr. 30.– jusqu'à 66 000.– et Fr. 87.50 au maximum par charge de famille). En revanche, les subsides sont supprimés aux personnes n'ayant pas d'enfants à charge.

Genevois pénalisés

C'est sur ce dernier point que l'Avivo réagit. Une pétition demande de rétablir sans délai le subside mensuel de Fr. 60.– pour tout assuré de condition modeste. Il faut cependant préciser que l'Etat prend totalement à sa charge le paiement de la prime d'assurance des personnes as-

sistées et des bénéficiaires de l'OCPA. Aucun changement n'est intervenu pour cette frange de la population à revenus modestes.

«Concernant les primes des caisses maladie, il faut tout de même souligner que les Genevois sont pénalisés, relève René Ecuyer. La prime de base de l'Assura se monte à Fr. 169.– dans le canton de Berne, Fr. 187.– dans le canton de Fribourg et Fr. 266.– dans le canton de Genève.»

Face à cette disparité, le Conseil d'Etat genevois réagit, proteste et demande des comptes auprès des compagnies d'assurances. «Nous sommes curieux de voir comment cela se traduira dans notre portefeuille!», dit encore René Ecuyer qui conclut: «De promesses en promesses, la nouvelle LAMal aurait dû résoudre tous les problèmes. C'est loin d'être le cas...»

Pour l'heure, l'Avivo poursuit sa lutte et demande, ainsi que le rappellent les banderoles et autres calicots: «Une meilleure qualité de la vie pour tous les retraités.»

J.-R. P.

Aider les plus démunis!

Le choix du Conseil d'Etat est clair: aider les plus démunis. «L'impact de la hausse des cotisations d'assurance maladie touche avant tout les familles», explique Guy-Olivier Segond, chef du Département de la santé et des affaires sociales.

«Le Conseil d'Etat a décidé de prendre en charge les cotisations de 45 000 enfants genevois. Politiquement et fondamentalement, cela me paraît justifié.»

Avant de prendre sa décision, le Conseil d'Etat a procédé à une analyse de la situation. «Un couple de retraités qui touche Fr. 50 000.– par an paie 2% d'impôts. Un actif, avec

deux enfants qui gagne la même somme paiera, lui, 14% d'impôts.... Nous ne voulons pas la lutte des âges, mais les retraités sans enfants sont mieux traités que les familles. Cela risque de poser un problème, à long terme.»

Guy-Olivier Segond rappelle au passage que l'Etat paie les cotisations de 10 000 assistés genevois et de 25 000 bénéficiaires de l'OCPA. «Ces derniers représentent d'ailleurs une large part de la clientèle de l'Avivo. Parmi les retraités qui manifestent, nombreux sont ceux qui ont leurs cotisations payées...»